

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA DOUFFINE

Département du FINISTERE (29) / Commune du PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH (29590)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Ty Beuz	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le lieu-dit « Ty Beuz » est mentionné sur le Scan Littoral. Cette description ne permet pas un positionnement précis de la limite car le lieu-dit « Ty Beuz » s'étend sur approximativement 800 mètres, sachant que la limite se situe certainement plutôt en zone centrale. La donnée SIG transmise par la DDTM29 (arc en rose sur le Scan Littoral ci-dessous) propose une délimitation que nous avons reproduite à l'identique.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

